

SAMEDI

7

JANVIER  
2023  
9 H - 22 H



Ville de  
Saint-Tropez

TOURNOI NATIONAL B

# 13<sup>e</sup> tournoi

DE SAINT-TROPEZ

*Tennis de table*

DOTATIONS

• 3700 €

VAINQUEUR  
TSM : 450 €



## INSCRIPTIONS

<http://ttsainttropez.wordpress.com>

Laurent d'Arco 06.82.32.74.60

[tournoisttropez@gmail.com](mailto:tournoisttropez@gmail.com)

Boissons, sandwiches, grillades

UNE ORGANISATION DE

*Union Sportive Expérimentale*

GYMNASE DU MOULIN BLANC

ROUTE DES SALINS 83990 SAINT.TROPEZ





# 13<sup>e</sup> TOURNOI NATIONAL B

## Tennis de table Saint-Tropez

### SAMEDI 7 JANVIER 2023



**Article 1.** Le tournoi est homologué nationalement sous le **numéro 1468/2022-B** et de ce fait les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il est ouvert aux licenciés FFTT et se déroulera le **SAMEDI 7 JANVIER 2023** au complexe sportif du Moulin Blanc de Saint-Tropez.

**Article 2.** Compositions, horaires, dotations des tableaux : **plus de 3700 €** (espèce, chèque et lots). Ne sont pas prises en compte les dotations du tableau TSD, puisque variables...

**Article 3.** Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les tableaux se joueront par poules de trois. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

**Article 4.** Le classement pris en compte sera celui de **la deuxième phase de la saison 2022/2023**. **À la date du tournoi, les nouveaux classements seront sortis. Une mise à jour des classements sera faite.**

**Article 5.** À l'inscription, les joueurs donneront leur numéro de licence. La présentation de la licence sera obligatoire à l'engagement. Les féminines seront admises dans tous les tableaux.

**Article 6.** Le pointage devra se faire au moins 30 minutes avant l'horaire des tableaux. Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel. Aucun repos supplémentaire ne sera accordé aux joueurs évoluant dans plusieurs tableaux. Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

**Article 7.** En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

**Article 8.** Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette fonctionnera toute la durée du tournoi.

**Article 9.** Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles en plastique uniquement.

**Article 10.** Les poussins ne pourront participer à aucune épreuve sénior.

**Article 11.** Le montant des engagements est de :

- 1 tableau : 10 €
- 2 tableaux : 18 €
- 3 tableaux : 25 €

Il sera permis aux joueurs de disputer 3 tableaux au maximum. Les engagements devront parvenir au plus tard le VENDREDI 6 JANVIER 2023 à 18 H. Les paiements se feront par courrier par chèque uniquement, sur place par chèque ou espèce. Un forfait de 3 euros sera retenu pour toutes inscriptions remboursées.

**Article 12.** L'organisateur se donne le droit d'annuler un tableau si faute de participants.

Exemple : féminines : minimum 10 joueuses

Le nombre de participants sera limité à 48 joueurs par tableau. L'organisation mettra 18 tables à disposition du juge-arbitre (y compris deux de réserve). Les décisions du juge-arbitre seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

**Article 13.** Les inscriptions se feront via le formulaire en ligne que vous trouverez sur le site du club :

<https://tsainttropez.wordpress.com/tournoi-international/formulaire-inscription/>

**AU PLUS TARD VENDREDI 6 JANVIER 18 h, les inscriptions doivent être faites uniquement via le site. Les paiements peuvent se faire le jour du tournoi par chèque ou espèce, ou sinon à nous envoyer par chèque avec votre fiche d'inscription via le site à l'adresse ci-dessous :**

**Benjamin Courcot**  
**15 allée Paul Cézanne – Domaine Saint Martin 83580 GASSIN**

Pour toutes informations, **Laurent D'ARCO : 06.82.32.74.60** email : [tournoisttropez@gmail.com](mailto:tournoisttropez@gmail.com)

**Article 14.** Le club et le comité d'organisation déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident.

**Article 15.** Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

**Article 16.** Le tirage au sort public sera effectué au gymnase du Moulin Blanc, route des salins, 83990 Saint-Tropez 30 minutes avant chaque début de tableau par le juge-arbitre (JA3), Marc Felici N°13411.

**Article 17.** Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

**Article 18.** Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 19.** Le protocole sanitaire en vigueur le jour du tournoi sera appliqué.  
<http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

**Article 20.** Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, vous autorisez l'UST Tennis de table St Tropez à titre gracieux à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif. Si toute fois une personne refuserait, elle doit le signaler à l'organisateur de l'événement dès son arrivée. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

## DOTATIONS

Tableaux	Points	Classement	Horaire	Vainqueur	Finaliste	Demi	Quart
A	TSM	1499 à ...	14H00	450€	250€	80€	40€
B	<N°300	1099 à N°299	13H15	300€	150€	50€	20€
C	<2000	999 à 1999	12H00	250€	100€	50€	15€
D	<1700	500 à 1699	9H45	200€	100€	35€	0€
E	<1500	500 à 1499	9H00	130€	70€	30€	0€
F	<1300	500 à 1299	10H30	120€	60€	25€	0€
G	<1100	500 à 1099	11H15	80€	50€	15€	0€
H	<900	500 à 899	12H45	60€	40€	15€	0€
I	TSD	TSD*	15H00	40%	20%	10%	5%
J	<18 ans	Juniors	15H00	50 € + lots	30 € + lots	20 € + lots	10 € + lots

\* TSD : 40% des inscriptions, minimum 10 joueuses doivent être inscrites pour le maintien du tableau

\*\* Dans le tableau des moins de 18 ans, les poussins ne sont pas admis